

Plan de prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)
Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du BTP (PPGDBTP)
de la Haute-Loire

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi du 17 juin 2014

Les Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi des Plans de la Haute-Loire (PPGDND et PPGDBTP), constituées sur délibération de l'Assemblée Départementale du 22 octobre 2012 se sont réunies le **17 juin 2014** à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Michel JOUBERT, Vice-Président du Conseil Général en charge de l'Environnement.

Etaient présents, Messieurs et Mesdames :

Florian **BARONNIER** (CMA 43), François **BERGER** (Conseil Général 43), Edouard **BOR** (Nature Haute Loire), Jean Pierre **BROSSIER** (ADM 43), Catherine **CAZAL** (CG 48) Gérard **CHAPELLE** (SICTOM Monts du Forez), Matthieu **CHARREYRE** (SRVV), Florian **CHOPARD LALLIER** (Fédération de Pêche), Gérard **CHAVANON** (REN 43), Jacqueline **DECULTIS** (Conseil Général 43), Pierre **GIBERT** (ADM 43 et Communauté de Communes Cayres Pradelles), Dominique **GILLET** (CG 43) Georges **GIMBERT** (SICTOM Emblavez Meygal et Communauté de Communes de l'Emblavez), Frédéric **GIRODET** (Communauté de Communes Loire Semène et SICTOM Velay Pilat), Olivier **GRANGETTE** (DDT), Bruno **GRAVELAIS** (SITA Centre Est), Willy **GUIEAU** (CAPEV et SYVETOM), Christiane **JAROUSSE** (CMA), Michel **JOUBERT** (Conseil Général 43), Joël **LACOUR** (SICTOM entre Monts et Vallées), Jean Noël **HERITIER** (Conseil Général 43), Jean-Paul **LIONET** (SYMPTTOM), Marie-Astrid **LOMBARD** (Chambre Agriculture), Bruno **LOQUEVILLE** (Préfecture Haute-Loire), Yvon **MOULIN** (FBTP et FRTP), Marc **MOURET** (Conseil Général 43), Michel **OLAGNON** (SYMPTTOM), Pascal **PETIT** (DREAL Auvergne), Audrey **PEYRET** (CCI 43), David **ROUBY** (SICTOM Monts du Forez), Jacques **ROUSTIDE** (Conseil Général 43), Bernard **SOUVIGNET** (CC Montfaucon) Christian **VIDAL** (Communauté de Communes du Pays de Saugues).

Le nombre de voix pour le PPGDND est de 33.

Le nombre de voix pour le PPGDBTP est de 34.

Le quorum de ½, soit de 29 pour la CCES du PPGDND et de 30 pour la CCES du PPGDBTP est atteint.

Etaient excusés, Messieurs et Mesdames :

Reymond **ABRIAL** (Communauté de Communes du Meygal), Patrick **AULANIER** (FBTP), Laurent **BATTUT** (VALTOM), Dominique **CAODURO** (VEOLIA), Jean Michel **EYRAUD** et Bernard **RECHATION** (Communauté de Communes du Haut Lignon), Nathalie **FRELIER** et Hervé **CHALAYE** (ADEME), Robert **GAGNE** (UFC que Choisir), Jean **GILBERT** (Conseil Général 42), Jean Pierre **GIRAUDON** (Communauté de Communes des Marches du Velay), Thierry **GRIMALDI** (CAPEB), Hugues **HORTEFEUX** (CCI), Lionel **LAFAY** (DREAL), Philippe **LAMAT** (Chambre Agriculture), Antoine **LARDON** (Fédération de Pêche), Philippe **LEBROU** (CCI), Patrick **MONNIER** (CERC), Simon **PLENET** (Conseil Général 07 Jean-Paul **POURQUIER** (Conseil Général 48), Jean **PRORIOU** (ADM 43), David **RAVEL** et Sophie **AVY** (ARS), Bernard **SAUVADE** (Conseil Général 63), Francis **SOUMAIRE** (Nature Haute-Loire).

Ce relevé de conclusions fait état des décisions prises lors de la réunion au fil du diaporama présenté. Ce dernier peut être adressé par mail ou par courrier sur demande auprès du service Environnement (04 71 07 43 86).

ORDRE DU JOUR

- ☛ Point planning sur la suite de la mission
- ☛ Plan BTP :
 - Présentation du projet de plan et de son rapport d'évaluation environnementale
 - Recueil des remarques éventuelles
 - Vote
- ☛ Plan DND :
 - Présentation du projet de plan et de son rapport d'évaluation environnementale
 - Recueil des remarques éventuelles
 - Vote
- ☛ Prochaine réunion

Les objectifs de la présente CCES sont les suivants :

- ☛ Plan BTP : valider le projet de plan et son rapport d'évaluation environnementale
- ☛ Plan DND : valider le projet de plan et son rapport d'évaluation environnementale

● Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Michel Joubert et validé par les membres de la CCES.

LE PRESENT COMPTE-RENDU SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE S'IL NE FAIT PAS L'OBJET DE REMARQUES DANS UN DELAI DE 8 JOURS OUVRABLES A RECEPTION

● Planning

Suite à la validation des projets de plan et de leur rapport d'évaluation environnementale, la procédure d'approbation prévoit les phases suivantes (menées en parallèle pour les 2 plans) :

- Consultation des organismes territoriaux et CODERST : 3 mois maximum
- Délibération de l'Assemblée départementale : prévue mi-octobre 2014,
- Consultation de l'autorité environnementale : 3 mois maximum,
- Phase d'enquête publique à partir de fin janvier 2015.

Approbation par l'Assemblée départementale : prévue fin avril 2015

1. Plan DND

ECHANGES SUR LE PROJET DE PLAN ET SON EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Concernant le projet de plan proposé, les remarques suivantes ont été formulées :

- Le groupe VACHER précise qu'il voit une contradiction entre le fait d'ouvrir plus largement les conditions d'accès pour les professionnels aux déchèteries publiques, et de créer des déchèteries professionnelles. Setec environnement précise que l'ouverture plus large des déchèteries publiques est à étudier au cas par cas et qu'elle paraît intéressante sur certaines zones rurales.
- Le Conseil Général rappelle également qu'il est prévu la mise en place d'un groupe de travail pour étudier cette problématique en concertation avec les autres acteurs du périmètre du plan (SICTOM, privés, fédérations,...).
- Concernant l'épandage de boues, la chambre d'agriculture indique que le co-compostage ou la codigestion des boues et biodéchets de l'agriculture ne résoudra pas le problème des plans d'épandage et des seuils contraignants pour le phosphore (cf. application locale de la réglementation). Setec indique que ces contraintes ne sont pas applicables dans le cas où la production serait normée. La chambre d'agriculture précise que les co-composts de boues ou digestats de méthanisation ne sont pas normalisés en routine sur le département. Le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay et M. LIONET ont confirmé.
- Par ailleurs, le projet de plan indique que « Sur le périmètre du plan, la gestion des boues via une filière de méthanisation permettra de réduire les coûts liés au chaulage des boues avant épandage ». Suite à une remarque de la chambre d'agriculture, cette phrase sera corrigée, car, en effet c'est la normalisation des sous-produits qui permettra de s'affranchir des contraintes liées au chaulage des boues avant épandage (opération nécessaire du fait du pH des sols).
- Concernant la gestion des déchets ultimes, le SICTOM Velay-Pilat s'interroge sur la rédaction suivante : « Le plan prévoit ainsi l'extension des ISDND existantes voire la création, dans la mesure où il subsisterait un déficit d'exutoire pour les déchets ultimes produits sur le périmètre du Plan, d'une ISDND sur le périmètre du Plan ». D'après lui, il serait préférable de prévoir dans un premier temps la création d'une nouvelle installation, de façon à préserver les capacités des installations existantes. Setec environnement rappelle que cette rédaction est celle validée par les membres de la commission lors de la CCES du 13/02/2014. Validation rappelée également par le Conseil Général.
- Le SICTOM des Monts du Forez s'interroge sur le fait que son territoire soit identifié comme un territoire où la collecte en déchèteries publiques doit être renforcée, alors qu'il existe une déchèterie pour 3 000 habitants. Setec environnement précise que le territoire apparaît comme moins bien desservi que les autres du point de vue géographique (cf. projet de plan, figure 22 : Isochrones des déchèteries). De plus, le SICTOM des Monts du Forez présente un ratio de collecte en déchèterie assez faible par comparaison aux autres ECPI du périmètre du plan, et le nombre de visites par habitant par an est l'un des plus faibles.

Aucune remarque n'a été formulée sur l'évaluation environnementale du projet de plan.

VOTE

Les membres de la CCES ont voté, pour valider ou non, le projet de plan DND et son évaluation environnementale. Les résultats du vote sont les suivants, pour un total de 33 voix :

- 4 abstentions,
- 1 vote favorable avec réserve,
- 28 votes favorables.

Le projet de plan DND et son évaluation environnementale sont validés, et vont être soumis à la procédure d'approbation.

2. Plan BTP

ECHANGES SUR LE PROJET DE PLAN ET SON EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Concernant le projet de plan proposé, les remarques suivantes ont été formulées :

- Le SICTOM Velay-Pilat s'interroge sur le fait que parmi les installations à créer, aucune ISDI ne soit prévu sur son territoire. Setec environnement précise qu'il existe à Saint-Just-Malmont une carrière recevant des déchets inertes pour remblaiement, et rappelle surtout que le remblaiement et la réhabilitation de carrière est à privilégier par rapport au recours aux ISDI. Le plan indique qu' « il n'est pas prévu de créer de nouvelles ISDI sur le périmètre du Plan. Cependant, lorsque le recours aux carrières ou aux anciens sites d'extraction de matériaux ne s'avère pas possible, la création de nouvelles ISDI reste envisageable afin d'améliorer le maillage du territoire. »
- La DREAL s'interroge sur l'objectif de prévention qui lui semble peu ambitieux, puisqu'il est prévu la stabilisation du ratio de production de déchets du BTP aux horizons 6 et 12 ans. Setec environnement rappelle que cette évolution de gisement a été validée lors de la CCES du 10/10/2013, et qu'il semble difficile de fixer un objectif de prévention plus ambitieux, dans la mesure où les tonnages de déchets produits et leurs exutoires ne sont pas suffisamment connus actuellement.

Aucune remarque n'a été formulée sur l'évaluation environnementale du projet de plan.

VOTE

Les membres de la CCES ont voté, pour valider ou non, le projet de plan BTP et son évaluation environnementale. Les résultats du vote sont les suivants, pour un total de 34 voix : **34 votes favorables**

Le projet de plan BTP et son évaluation environnementale sont validés à l'unanimité, et vont être soumis à la procédure d'approbation.

3. Prochaine réunion

Une réunion sera organisée afin de préciser le déroulement de la suite de la procédure pour chacun des plans et l'organisation prévue (consultation des organismes territoriaux, avis de l'autorité environnementale, enquête publique...).

Le Conseil Général, Setec environnement et les services de l'état seront conviés à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait au Puy, le 18 JUIL 2014

Pour le Président,
Le Vice-Président en charge de l'Environnement



Michel JOUBERT